



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 13 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL N° 26

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents : M. PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 25 du 06 Février 2020 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 08 /09 FEVRIER 2020

Match n° 50336.2 Portugais Parthenay – Thouars en D3 poule B

Arbitre : Mr. LEMARCHAND François

1 - Réserve du club de Portugais Parthenay

Je soussigné VIEIRA DE PINHO Kévin licence n° 1172423070, Capitaine du club de Portugais Parthenay, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Thouars Foot 79 pour le motif suivant : des joueurs du club de Thouars Foot 79 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les équipes supérieures jouaient un match officiel ce même jour ou le lendemain

- Match de référence pour l'équipe 1 : THOUARS (1) – MONTMORILLON (1) en Championnat Régional 1 du 08/02/2020
- Match de référence pour l'équipe 2 : THOUARS (2) – OYRE DANGE ES (1) en Championnat Régional 3 poule A du 09/02/2020

Par conséquent, déclare la réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Portugais Parthenay (1) – Thouars (3) **3-4**

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de Parthenay Portugais

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les arrêtés municipaux des communes de :

Argenton l'Eglise - Magné

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 13 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL N° 26

FORFAITS

Amende de 60 €

Niort Portugais en D4 poule D – 3^{ème} Forfait

Amende de 20 €

Vergentonnaise/Louzy en U13 3^{ème} Division poule A – 1^{er} Forfait

Mauzé Rigné en U13 4^{ème} Division poule A – 2^{ème} Forfait

Gj Sud Deux-Sèvres en U13 4^{ème} Division poule D – 1^{er} Forfait

FORFAIT GENERAL

L'équipe de **Niort Portugais** en **D4 poule D** est déclarée **Forfait Général**, les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront exempts.

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club d'Airvault : ➤ Vendredi 1^{er} mai 2020 – Catégories U7 de 14 h à 16 h et U9-U11 à partir de 10 h – Stade M. Barret à Airvault

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 €

Airvault St Jouin : Vendredi 1^{er} mai 2020

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 15/16 FEVRIER 2020

Le match n° 54975.1 Bessines ASPTT – Ste Ouenne en seniors départemental 5, 2^{ème} niveau poule F, se déroulera le dimanche 16 février 2020 à 15 h 00 sur le stade de Ste Pezenne à Niort (**le club de Ste Ouenne a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 50409.2 Bessines ASPTT – RC Parthenay Viennay en seniors départemental 3, poule C, se déroulera le dimanche 16 février 2020 à 15 h 00 sur le stade de Cholette à Niort (**le club de Parthenay a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 54959.1 Us Champdepamplie 3 – Auge Azay 2 en seniors départemental 5, 2^{ème} Niveau poule E, se déroulera le dimanche 16 février 2020 à 13 h 00 sur le stade de Pamplie (**le club d'Auge Azay a été avisé par la messagerie Zimbra**)



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 13 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL N° 26

WEEK-END DU 22/23 FEVRIER 2020

Le match n° 54601.1 Val de Boutonne – Pays Mellois en Coupe Deux-Sèvres se déroulera le dimanche 23 février 2020 à 15 h 00 sur le stade de Secondigné S/Belle (**le club de Pays Mellois a été avisé par la messagerie Zimbra**)

COURRIERS

Du club de FENIOUX

Nous informant que les rencontres de 5^{ème} Division 2^{ème} Niveau Poule E qui se dérouleront à domicile se joueront sur le terrain de BECELEUF.

Pris note. Les modifications ont été effectuées et les clubs avertis par la messagerie Zimbra

Du club de FAYENOIRTERRE

Faisant acte de candidature pour accueillir une ½ Finale de coupe Départementale sur le terrain de Faye l'Abbesse, avec une possibilité de préserver dès le mois de Mars ce terrain.

Pris note. Remerciements

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN